

trois amis pour leur montrer ces papiers ; et à cette séance, j'avais invité M Geoffrion et une couple d'autres amis qui ne se sont pas rendus. Alors je lui ai remis les lettres.....il les a laissées en ma possession pendant une couple de jours..... Je lui ai remis les lettres en lui disant que je n'avais pas réuni les amis dont je lui avais parlé, et c'est alors qu'il m'a demandé si je ne pouvais pas lui faire escompter un billet pour lui procurer la somme de huit cents piastres;—total dont il avait absolument besoin,—disant même que c'était pour payer son loyer. Je lui mentionnai le nom de ces messieurs, c'est-à-dire de MM. Mercier, Stephens et Boyer. J'ai invité ces messieurs, ils se sont rendus à ma maison vers midi et ils ont commencé là, en présence de M. DeBeaufort, le déploiement de la liasse de documents en question. M. DeBeaufort donnait des explications au fur et à mesure que les lettres en requéraient. S'il y avait une lettre qui demandait quelques explications, on lui demandait : "Voulez-vous nous dire à quoi ceci se rapporte?" Et il nous donnait les explications qu'on lui demandait. C'est là ce qui s'est passé. Vers deux heures de l'après-midi, je crois, M. Boyer était obligé de s'absenter, vers deux ou trois heures il a laissé ; M. Stephens avait à laisser pour Québec, il est parti et il n'est pas revenu dans l'après-midi. Mais le soir ils sont revenus, monsieur De Beaufort était là, il a offert même de laisser les papiers. Voilà tout ce dont je me rappelle. C'était purement et simplement une affaire dans l'intérêt du public. Ce que nous voulions établir, c'était qu'il y avait eu une vente d'un contrat public ; et non seulement d'un contrat, mais d'autres encore dont il était question.

"Q—Eh, bien ! les lettres qui vous ont été montrées, qui ont été montrées plus tard aux messieurs Stephens, Boyer et Mercier avaient-elles rap-

port directement avec la procédure pour laquelle vous étiez conseil comme avocat ?

"R—Aucun rapport, aucun rapport. La procédure dans laquelle j'étais conseil comme avocat était purement et simplement la poursuite contre Charlebois. Il s'agissait de savoir s'il y avait bonne et valable considération. On avait fait une requête en désaveu, désavouant les avocats de M. Charlebois qui avaient agi d'abord dans cette affaire ; c'était sur ce désaveu que j'étais conseil et ces lettres-là n'avaient aucun rapport quelconque à cette procédure ; c'était purement et simplement M. De Beaufort qui était pris d'un.....politique et qui était décidé à employer les moyens qu'il avait en mains pour servir la cause publique.

"D—Vous rappelez-vous, monsieur Laflamme, qu'il y a eu une première entrevue un dimanche après-midi, mais qu'elle a été très-courte vu que monsieur Boyer était obligé de partir pour un petit voyage ?

"R—Oui.

"Q—Vous rappelez-vous que vers sept heures du soir l'entrevue ou la séance a recommencé et que c'est durant la soirée que les lettres ont été examinées ?

"R—Oui.

"Q—Vous rappelez-vous que monsieur Mercier a pris des notes en présence de monsieur De Beaufort ?

"R—Oui.

"Q—Vous rappelez-vous, M. Laflamme, si dans le cours de la soirée, après l'arrivée des chars de Québec, M. Stephens, ayant décidé de ne pas se rendre à Québec, est revenu ?

"R—Oui, il me semble.

"Q—Y a-t-il eu de votre part, ou de la part de M. Mercier, de M. Stephens ou de M. Boyer, aucune promesse de faite de ne rien dévoiler ?

"R—Il n'en a pas été question du tout.

"La seule question dont il s'agis-